



ARRETE MUNICIPAL N° 18.2023 du 17/03/2023

Portant règlementation de la circulation place de l'église et rue de la gare entre le 3 et le 5 avril 2023, à l'occasion du raccordement individuel de la Place de l'église.

Le Maire de Niherne,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Considérant que pour procéder aux travaux de raccordement électrique de la place de l'église par l'entreprise SPIE il est nécessaire de réglementer la circulation entre le 03 et le 05 avril 2023.

ARRETE

Article 1

Du 03 au 04 avril 2023, la SPIE réalisera les travaux de raccordement électrique de la place de l'église.

Article 2

Entre le bureau de tabac et l'école, la circulation sera interdite à tous véhicules sans exception. Au droit de la section réglementée, le stationnement sera interdit.

Article 3

Entre le 1 et le 11 rue de la gare la circulation sera gérée par alternat manuel.

Article 4

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place par l'entreprise SPIE.

Article 5

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections règlementées,
- la mairie concernée.

Article 7

Le Maire de Niherne,

M. Yassine TOUAJ représentant l'entreprise SPIE Citynetworks SAINT-MAUR.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Compagnie de gendarmerie de Buzançais

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

A Niherne, le 17 mars 2023.

Le Maire
Bruno MARDELLE

